



Liste des documents

Merci de vous munir des photocopies des différents documents pour le rendez-vous d'inscription.

1. **Votre numéro d'allocataire CAF** : Il nous permet d'accéder aux données de la CAF (CDAP : revenus, adresse, enfants à charge) *Merci de vérifier que vos données sont à jour avant le RDV. (Si vos données CAF ne sont pas à jour, merci de vous munir de vos fiches d'imposition N-1)*
2. **Une attestation de responsabilité civile** au nom de l'enfant pour la période réservée. (Année scolaire)
3. **Le carnet de santé** comportant les vaccinations à jour.
4. **Un certificat médical** d'aptitude pour la vie en collectivité + mention « à jour de ses vaccins obligatoires ».
5. **Un chèque** pour la caution de 200€ (non encaissé)
6. **Une attestation d'honorabilité** par parent. Lien : honorabilite.social.gouv.fr
7. **Un RIB**
8. Document de **l'engagement parental** signé (Charte parentale)

Informations relatives aux données personnelles :

Les informations personnelles demandées dans le cadre de la procédure de préinscription sont strictement nécessaires à l'étude de votre dossier. L'absence de réponse ou de justificatifs conduirait à la non prise en compte des points associés aux critères correspondants, voire à l'impossibilité d'étudier la demande. Ces informations font l'objet d'un traitement automatisé réalisé sous la responsabilité de la direction de la crèche. La base légale est votre consentement. Les informations sont accessibles à la direction de la crèche ainsi qu'aux membres de la commission inscription, dans la limite des besoins liés aux missions respectives de chacun. Elles peuvent être stockées sur des serveurs situés en dehors de l'Union Européenne et sont conservées pendant la durée de présence de l'enfant au sein de Badaboum. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification ou de suppression, ou retirer votre consentement à tout moment, en vous adressant à la direction de la crèche. Si vous n'êtes pas satisfaits de la réponse, vous pouvez saisir la CNIL.

L'inscription définitive sera prise en compte à réception de tous les documents.

La commission inscription se réserve le droit de refuser un enfant si le dossier est incomplet.